

5 septembre 2017

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 juin 2016: «Contre la suppression du boulodrome de la Queue-d'Arve».

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié cette pétition lors des séances des 29 août, 5 et 19 septembre 2016. La rapporteuse remercie chaleureusement M. François Courvoisier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 août 2016

Audition de MM. Jean-Pascal Perler, Marcellin Dayer, Jean-Claude Schopfer et Gilbert Isler, pétitionnaires

M. Dayer est président du club de pétanque La Genevoise, club le plus ancien de Suisse, fondé en 1950, président du comité de gestion du Cercle bouliste de la Queue-d'Arve (CBQA) et président de l'Association pour la gestion du championnat suisse des clubs de pétanque.

M. Perler est président de l'Association cantonale genevoise de pétanque, président de l'Union genevoise corporative de pétanque et trésorier de La Genevoise.

M. Schopfer est secrétaire du CBQA.

M. Isler est membre du comité du CBQA et membre d'honneur de l'Association cantonale genevoise de pétanque.

M. Dayer remercie la commission de les écouter sur un point d'importance vitale pour les clubs de pétanque à Genève. Depuis l'inauguration du premier boulodrome municipal en 1964 et, en tout cas, depuis 1990, le boulodrome est organisé ainsi: tous les clubs de boules, pétanque, etc. qui ont leur siège en ville de Genève vont au boulodrome de la Queue-d'Arve. Ils y élisent un comité de gestion dont la mission est de gérer le boulodrome et, premièrement, d'en assurer tous les frais: loyer pour la buvette auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM), loyer pour les terrains auprès du Service des sports, gérance, entretien,

assurances, etc. Il soutient aussi financièrement les clubs affiliés, notamment par une rétrocession de 15% du chiffre d'affaires lors de l'organisation de compétitions.

M. Dayer explique que le comité de gestion tire l'essentiel de ses recettes de la buvette, de l'organisation de compétitions, de la publicité et d'autres activités comme des tombolas. La suppression du boulodrome décidée par la Ville de Genève, au profit d'une salle omnisport, qui est en fait une extension du centre sportif de la Queue-d'Arve, avec ses horaires et une gestion de la buvette par un privé, place les clubs dans une situation difficile.

La question fondamentale est: la Ville de Genève souhaite-t-elle maintenir la pétanque sportive dans ses murs? Si oui, deux conditions sont nécessaires pour que la pétanque sportive puisse survivre et se développer en ville:

- l'existence d'une infrastructure adéquate;
- l'existence de clubs et d'associations ayant les capacités d'assurer la formation, les entraînements et les compétitions.

En ce qui concerne le premier point, personne ne conteste la sous-utilisation d'une partie importante du boulodrome, celle dévolue à la boule en bois et à la lyonnaise, et ce, depuis la fin des années 1990. Sur ce point, et sur le fond, tout le monde est d'accord. La forme a, en revanche, déplu aux pétitionnaires d'un point de vue humain, d'où les derniers points de la pétition.

Pour ce qui est de la pétanque, après diverses discussions avec les services techniques, ils sont arrivés à une situation satisfaisante concernant les infrastructures. Concernant le deuxième point consistant à soumettre l'espace de pétanque aux heures d'ouverture et de fermeture du centre sportif de la Queue-d'Arve, avec une gérance privée de la buvette, les pétitionnaires indiquent être dans une situation délicate pour leur survie et pour la survie des clubs de pétanque en ville de Genève.

La première conséquence sera la disparition du comité de gestion ainsi que de toutes les activités qui lui étaient inhérentes, entraînant une perte de recettes pour les clubs. Concrètement, une quarantaine de manifestations de deux types vont disparaître: les «ouvert à tous» organisés les samedis après-midi conjointement avec la buvette et les bénévoles du comité de gestion, et les «events», au nombre d'environ trente par année. Les *events* sont des journées ou des soirées organisées pour les entreprises, les institutions ou les écoles. Dans ce cadre, le comité de gestion accueille régulièrement des entreprises de Genève comme la banque Pictet, Rolex, Procter & Gamble, la Mobilière, les Transports publics genevois (TPG) et, dernièrement, le Service des espaces verts (SEVE). Par exemple, la société Louis Dreyfus Commodities fait une soirée de pétanque chaque fois qu'elle organise une formation à Genève.

Cette quarantaine de manifestations, qui représentent plus de 30% du chiffre d'affaires de la buvette, vont disparaître. L'argument du Service des sports selon lequel les pétitionnaires n'auront plus à payer le loyer de la buvette et les terrains est contesté. M. Dayer indique que cela est vrai, mais cela ne change rien pour les clubs, puisque ces montants étaient pris en charge par le comité de gestion, qui n'existera plus au 31 décembre. Pour les clubs, il n'y aura donc pas de charges supplémentaires, mais il n'y aura pas non plus de diminution des coûts.

Concernant les clubs de pétanque qui ont leur siège au CBQA, au-delà des pertes financières liées à la buvette se pose la problématique des horaires, avec une fermeture à 22 h. Au niveau du championnat genevois des clubs et du championnat suisse des clubs, il ne sera plus possible de jouer en semaine. Il est de plus impossible de reporter toutes les rencontres les samedis, pour des questions de capacité d'accueil et de disponibilité des équipes les week-ends. Ces championnats entreraient alors directement en concurrence avec les autres compétitions, raison pour laquelle ils se jouent actuellement essentiellement en semaine ou les samedis matin.

Sur le plan de la Cantonale, les rencontres durent environ quatre heures et ne peuvent commencer avant 19 h 30, ce qui porte la fin de la manifestation autour de 23 h 30, soit bien au-delà des 22 h que le Service des sports souhaite imposer. Sur le plan national, les rencontres durent plus longtemps – quatre à six heures – et il faut en plus tenir compte de l'accès à Genève les vendredis soir. Il est donc rarement possible de commencer avant 20 h, ce qui signifie que les rencontres se terminent autour de 2 h du matin.

Au niveau des entraînements, il y a actuellement, de septembre à mai, des entraînements de baby-foot tous les mardis jusqu'à minuit et souvent les jeudis également. De la mi-septembre à la fin mai, la mêlée de La Genevoise a lieu tous les mercredis de 20 h à 23 h 30. De novembre à fin avril, la mêlée de la pétanque Le Cochonnet a lieu de 20 h à minuit. De plus, de novembre à avril, la mêlée des taxis a lieu un vendredi sur deux de 20 h à minuit.

Pour toutes ces raisons, la maîtrise du lieu est essentielle pour les pétitionnaires, aussi bien pour des questions financières que pour des questions d'accessibilité.

Depuis plus de cent ans, les bouledromes à travers le monde ont toujours laissé les activités qui y étaient organisées dicter les heures d'ouverture et de fermeture. Toutes les tentatives entreprises pour enfermer la pétanque dans un système tel que celui que souhaite mettre en place le Service des sports ont conduit, inmanquablement, à la disparition des clubs concernés.

Certes, la Ville de Genève a proposé aux pétitionnaires de demander des subventions pour leurs activités, mais ils préfèrent vivre par leurs propres moyens. Les subventions doivent venir en appui de grandes manifestations et ne doivent pas entrer comme aide au budget de fonctionnement.

La situation est d'autant plus pénible actuellement que les pétitionnaires manquent cruellement d'informations de la part des autorités.

M. Perler fait l'analogie avec les terrains de pétanque à Plainpalais: pour organiser une compétition, il faut demander un prolongement sur le terrain et des autorisations onéreuses. Enfin, la Ville est d'accord de soutenir des compétitions internationales mais pas nationales, etc. Avec tous ces tracasseries administratives, plus rien ne se passe là-bas, or c'est ce qu'il risque d'arriver au boudrome de la Queue-d'Arve.

Il explique ensuite le pourquoi de la pétition. Il indique qu'en automne 2015, les pétitionnaires entendent officiellement qu'il y aura plein de transformations à la Queue-d'Arve. A force de s'alarmer, ils ont fini par avoir une séance d'information au département de la culture et du sport (DCS). Le projet a été présenté très brièvement, sans procès-verbal de séance et sans que l'on puisse voir le plan. Il y a ensuite eu une seconde réunion, plus officielle, avec le responsable de la Queue-d'Arve. Celui-ci a montré les plans aux pétitionnaires. Le projet comprenait le déplacement du mur de grimpe et l'ajout de terrains de squash. La première version du projet prévoyait huit terrains de squash à la place de la lyonnaise et un mur de grimpe nécessitant d'enlever quelques terrains de pétanque. Dans cette configuration, il n'était pas possible d'organiser des compétitions internationales, car il n'y aurait pas eu de place pour installer les tribunes. La Ville de Genève a donc diminué le nombre de terrains de squash prévus. Il n'y a donc plus de problème au niveau spatial.

En revanche, le problème de la buvette n'est pas résolu. Prenant l'exemple du boudrome de Plan-les-Ouates, il explique que celui-ci appartient à la commune et que les clubs gèrent leur petite buvette. Celle-ci est utilisée notamment lors des manifestations, et c'est grâce à cela que les clubs gagnent de l'argent et peuvent fonctionner. La Queue-d'Arve fonctionne de manière similaire. Si cette buvette devient gérée par un privé, il ne sera plus possible de faire tourner les clubs.

Avec la buvette il y a eu des hauts et des bas, et à présent ils sont sur une pente ascendante. Les sociétés arrivent à tourner grâce aux rétributions de la buvette. Aujourd'hui, le Service des sports explique aux pétitionnaires qu'ils pourraient demander des subventions, alors qu'ils tournaient jusqu'à présent sans aide.

Vu les budgets de la Ville, tourner avec des subventions n'est pas pérenne. Il comprend que la Ville souhaite une gestion uniformisée de l'ensemble du site de la Queue-d'Arve, mais cela ne joue pas pour la pétanque, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Enfin, après le dépôt de la pétition, les pétitionnaires ont reçu une lettre de M. Kanaan. Il distribue aux commissaires la réponse donnée à cette lettre. (Voir annexe.)

Questions

Combien de membres sont représentés par les clubs ayant leur siège à la Queue-d'Arve?

Ces clubs totalisent 500 à 600 membres.

Le but de la manœuvre est-il de les faire quitter la Queue-d'Arve?

Le Service des sports veut les faire rentrer dans un cadre. Ce cadre est mal adapté à la situation. De plus, actuellement, pour organiser une compétition, il n'y a qu'un seul interlocuteur, le responsable du CBQA. Dans le futur proposé par la Ville, il faudra que chaque société affiliée fasse une demande à la Ville de Genève. Pour les clubs, ces démarches administratives deviendront lourdes.

Les pétitionnaires gèrent-ils le boulodrome?

Il existe une convention entre le comité de gestion et la Ville, renouvelée tous les quatre ans, depuis très longtemps.

Quelqu'un souhaitant jouer à la pétanque doit-il payer quelque chose ou l'accès est-il libre?

L'accès est libre et sans restriction. Le boulodrome est aussi un lieu social: les gens, par exemple des retraités qui vivent seuls, viennent passer l'après-midi au boulodrome. Ils jouent un peu à la pétanque, aux cartes, etc.

M. Dayer, se référant à sa réponse précédente concernant la convention avec la Ville, précise payer 7000 francs par année pour les terrains et 7200 francs par année pour la buvette. Le nouveau gérant privé ne paiera plus rien pour la buvette et les terrains seront également gratuits.

M. Isler revient sur le problème de la subvention. Il indique qu'il y a quelques années, le Service des sports avait augmenté à 10 000 francs le prix des terrains de pétanque. Comme le CBQA ne pouvait faire face à cette augmentation, le Service des sports a laissé le prix à 10 000 francs mais accorde à présent une subvention de 3000 francs. Le prix des terrains est donc resté inchangé, mais le CBQA est à présent considéré comme une entité subventionnée.

M. Isler explique en outre que les pétitionnaires ont accepté le mur de grimpe, les quatre terrains de squash et le mur d'échauffement, alors que cela a supprimé sept terrains de pétanque, pour autant qu'ils puissent garder la gestion du local et de la buvette. M. Kanaan n'a jamais répondu et n'a pas tenu compte de cette demande.

M. Dayer précise que le boulodrome est passé de 22 terrains à 15.

La subvention serait-elle versée à une seule entité ou à plusieurs?

Chaque club qui organise une compétition peut demander une subvention additionnelle. Pour la plus grande compétition, qui se déroule sur quatre week-ends, ils touchent une subvention de 10 300 francs. Une autre compétition ayant lieu en décembre est subventionnée à hauteur de 2500 francs. Le CBQA ne touche que les 3000 francs du Service des sports, qui sont en fait une réduction du loyer.

Combien de personnes fréquentent la buvette?

Il n'y a pas eu de comptage précis, mais le chiffre d'affaires est d'environ 150 000 francs, ce qui représente environ 5000 personnes par mois, sur 10 mois, en admettant que chaque personne vient boire un verre.

Le boulodrome est ouvert à tous. Ils demandent seulement que les gens n'apportent pas leurs propres boissons et leur nourriture, puisque la buvette fait vivre tout le système.

La Ville a-t-elle proposé un bureau en contrepartie du container que les pétitionnaires doivent vider?

Une lettre de la Ville, demandant de démonter et d'enlever le container, leur a été adressée. Le container appartient à la Ville de Genève et a été installé en 1997 pour les championnats du monde juniors. Il a ensuite été mis à la disposition du CBQA et des clubs affiliés, parce qu'il avait une fonction de bureau. Ils pourront donc vider le container, mais pas le démonter, puisqu'il ne leur appartient pas.

Y a-t-il beaucoup de juniors dans les différents clubs?

Il y avait 20-25 juniors sur Genève il y a quelques années, puis il y a eu une baisse de fréquentation. Toutefois, à l'heure actuelle, ils reviennent en nombre puisqu'il y a une dizaine de juniors juste dans son club. Les formations pour les jeunes ont été relancées et une compétition pour les moins de 17 ans a été remise en place.

A partir de quel âge peut-on devenir junior?

Dès l'âge de 7 ans.

M. Perler invite les commissaires à visiter le boulodrome de la Queue-d'Arve.

Fin de l'audition.

Séance du 5 septembre 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Patrick Eyer, adjoint de direction, responsable des centres sportifs et stades

M. Kanaan

Il y a un point commun entre le dossier du boulodrome et celui de la patinoire, à savoir que, dans l'intérêt public, on modifie des situations existantes, ce qui peut générer des incompréhensions et des perturbations. A Genève, la pratique sportive s'est massivement développée tant sur un plan qualitatif que quantitatif. Dans ce contexte, le DCS essaie d'optimiser au mieux les infrastructures et d'y placer des sports qui, aujourd'hui, sont sous-représentés. Dans le cas du boulodrome, il s'agit de trouver une solution pour la grimpe et le squash, qui sont deux sports clairement défavorisés par rapport à la demande. Il faut donc trouver des solutions, qui nécessitent de passer par des arbitrages et des compromis qui, dans ce cas, ne se font pas au détriment de quelqu'un.

M^{me} Koelliker fait son exposé à l'aide d'un support Powerpoint, dont une version imprimée est distribuée à chaque commissaire.

Slide N° 2: L'objectif est de réaménager le boulodrome afin d'obtenir un équipement sportif polyvalent composé de terrains de pétanque, de murs de grimpe et de terrains de squash. Elle insiste sur le fait qu'il n'est absolument pas question de supprimer la pétanque.

Slide N° 3: Contexte général du projet. En 2013, un état des lieux complet des 25 centres sportifs a été effectué, afin de connaître l'état constructif de ces centres et d'avoir un état des lieux de la pratique sportive et des besoins individuels et associatifs des usagers. Cela a permis de mesurer les enjeux des deux sites majeurs que sont les centres sportifs de la Queue-d'Arve et des Vernets d'une part, et les centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy d'autre part.

Ce fut l'origine d'images directrices sur ces deux sites qui les a conduits à présenter au Conseil administratif en juin dernier la planification des équipements sportifs, intégrant les besoins structurels liés aux bâtiments, ainsi que la planification de la capacité d'optimisation des infrastructures existantes. Celle-ci prend en compte le développement de nouvelles infrastructures sur les sites existants et sur les poches de territoire où de futurs sites se développeront.

Slide N° 4: S'agissant des investissements importants, la planification des interventions sur les centres sportifs a été échelonnée en une multitude d'opérations de petite, moyenne et grande envergure et une priorité a été donnée au site du Bout-du-Monde.

Slide N° 5: Un remaniement en profondeur du site de la Queue-d'Arve est prévu à une échéance située entre 2030 et 2035. D'une part il faut attendre que la Voirie trouve un nouvel emplacement et, d'autre part, le bâtiment de la Queue-d'Arve n'est qu'à mi-vie. Dans l'intervalle, à court terme, il est nécessaire d'optimiser le site avec trois projets, soit la transformation de la salle omnisport en salle dédiée aux manifestations sportives, le remplacement de la piste du vélodrome et l'optimisation de l'usage de l'espace du boulo-drome, objet de la pétition sous revue.

Slide N° 6: présentation du projet d'optimisation de l'espace du boulo-drome. Ce boulo-drome est un espace très généreux, d'environ 2300 m² pour 14 m de hauteur, bien éclairé de manière naturelle par les grandes baies vitrées côté rue François-Dussaud. 730 m² sont aujourd'hui dédiés à la pétanque et seront conservés. Deux autres espaces dédiés aux boules en bois et aux boules ferrées font respectivement 218 m² et 420 m². Lors de l'état des lieux de 2013, les mandataires extérieurs ont formulé un certain nombre de recommandations par rapport au boulo-drome, qui étaient les suivantes:

- Premièrement, ceux-ci ont constaté que le boulo-drome est relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif. Il est utilisé principalement les mercredis et les samedis après-midi, seulement certaines périodes de l'année, de l'automne jusqu'au printemps, soit environ sept mois par an.
- Deuxièmement, ils recommandaient de faciliter l'accès à la buvette, car celle-ci est aujourd'hui gérée par le Cercle des boulistes de la Queue-d'Arve (ci-après: CBQA), aux horaires du CBQA, mais tous les autres usagers du centre sportif ne peuvent y accéder aux heures qui leur conviennent. Cela est extrêmement dommage car cette buvette est située au rez-de-chaussée, dans un endroit lumineux pouvant être rendu très facilement accessible aux autres usagers.
- La troisième recommandation était d'affecter l'espace des boules en bois et des boules ferrées à d'autres sports, puisque ces deux activités se résument à quelques heures par année pour seulement quelques personnes.

Slide N° 7: Présentation du plan du boulo-drome, sur lequel on peut voir l'espace dédié à la pétanque, en haut, les espaces des boules ferrées et des boules en bois et, sur la droite, l'espace dévolu à la buvette.

Slide N° 8: L'état des lieux de 2013 a légitimé une volonté du Service des sports qui avait déjà, en 2011, annoncé vouloir optimiser et densifier l'usage de cet espace. A l'époque, l'idée était de créer un étage intermédiaire mais la Direction du patrimoine bâti (DPBA) avait freiné ce projet pour des raisons techniques.

Aujourd'hui, on constate que la pétanque fonctionne bien, il y a un réel besoin et pas matière à la remettre en cause. Il est nécessaire que les conditions soient

réunies pour que les championnats puissent se dérouler. Ainsi, le DCS a travaillé avec le CBQA pour définir quelles dimensions étaient nécessaires, notamment pour installer des gradins et organiser les banquets qui vont avec ces championnats. En revanche, il s'agit d'optimiser l'espace pour le reste du temps. Le choix a été fait de supprimer les pistes des boules en bois et des boules ferrées en raison de la fréquentation très sporadique de ces pistes, ainsi que de déplacer le lieu de stockage d'archives et de bureau au rez-de-chaussée.

M^{me} Bonvin

Slide N° 9: Le service a fait un travail important sur l'optimisation du lieu, tout en respectant les besoins qui avaient été exprimés par le CBQA, pour la tenue de leurs compétitions et pour leurs activités, tant la journée que le soir. Sur la base de ces besoins identifiés en commun, le service est arrivé à la conclusion qu'il pouvait disposer de l'espace occupé par la boule ferrée et la boule en bois, où le nombre de pratiquants est mineur (10 à 20 personnes).

De plus, ceux-ci ne pratiquent qu'une à deux fois par mois. En revanche, le nombre de pistes de pétanque nécessaire à l'organisation des manifestations internationales comme l'Hivernale est maintenu. Le CBQA pourra également monter la tribune provisoire, sachant qu'il y a en plus une tribune pérenne côté mur. L'activité des boulistes peut donc être maintenue.

Slide N° 10: Sur la base des études réalisées par le service sur les besoins non couverts, et après avoir envisagé une patinoire de saison ou des terrains de beach-volley, le choix s'est porté sur un mur de grimpe, car il y a un gros problème de cohabitation entre la grimpe et les autres sports, et sur des terrains de squash, pour lesquels la motion M-1192 sur la création de terrains de squash a été déposée et renvoyée à la commission des sports.

Il n'y a jamais eu de terrains de squash en ville de Genève et, aujourd'hui, à part à Meyrin, aucun terrain pour ce sport n'est offert à la population. En conséquence, presque tous les clubs de squash ont disparu, alors que c'est un sport que les gens demandent et qui peut être pratiqué à tous les âges et à tous niveaux, du sport pour tous à la compétition.

Le projet, qui prévoyait initialement huit terrains de squash, a ensuite été réduit à quatre terrains afin de conserver la surface de jeu nécessaire pour les manifestations et championnats de pétanque, notamment pour le montage des tribunes et la mise en place des repas.

Slide N° 11: Les activités du CBQA en 2015. Le Cercle des boulistes représente environ 200 licenciés. Une quarantaine de joueurs et joueuses viennent les après-midi de septembre à mars essentiellement. Il y a quelques matchs, quelques

championnats et des manifestations. Aujourd'hui, il y a deux équipes en LNA et LNB, soit 14 matchs par saison, un championnat et événement corporatif, trois compétitions importantes sur cinq jours qui rassemblent environ 300 personnes, dont la plupart viennent du sud de la France, et sept autres journées de compétitions à 150 personnes. De plus, d'avril à juin des activités se déroulent sur les terrains extérieurs, à Plainpalais et aux Crochettes.

Pour toutes ces activités, il semblait nécessaire de maintenir une surface de jeu de 37 m par 15 m, plus l'espace des gradins, mais pas plus. En faisant ce programme, le service laisse totalement l'opportunité au Cercle des boulistes de continuer ses activités comme ils le font depuis très longtemps.

Slide N° 12: Relations avec le Cercle des boulistes. Il y a une convention de mise à disposition de l'espace du boulo-drome pour la période de 2012 à 2015 avec une redevance de 10 000 francs par année. Cette convention est une reconduction, car le CBQA gère le boulo-drome depuis sa création en 1992.

La convention a été résiliée le 11 décembre 2014 à l'échéance du 31 décembre 2015. Les boulistes ont été reçus et le pourquoi de cette résiliation leur a été expliqué. De plus, la gratuité depuis 2014 leur a été accordée vu leurs problèmes de trésorerie.

Aujourd'hui, la convention est reconduite tacitement d'année en année et la gratuité est toujours appliquée. Le CBQA a été informé début 2015 des intentions d'optimiser l'espace du boulo-drome. Le DCS a reçu M. Dayer, qui a confirmé oralement que la boule ferrée et la boule en bois étaient en fin de vie et qu'il ne voyait pas de problème à ce que ces espaces-là soient utilisés pour autre chose. Le CBQA a ensuite été sollicité plusieurs fois, en avril et en mai 2016, pour qu'ils participent au projet et à son implantation et qu'ils fassent part de leurs besoins. Il n'a jamais été question, dans aucune discussion, de supprimer le boulo-drome ou la pétanque en ville de Genève.

Slide N° 13: La buvette. Cette buvette est historiquement exclusive au boulo-drome. Il n'y a aucun lien entre le centre sportif de la Queue-d'Arve et le boulo-drome; la porte qui les relie est fermée à clé. Il est possible d'accéder au boulo-drome par l'extérieur, mais c'est très peu indiqué.

Un bail GIM est établi pour la buvette du boulo-drome et représente 7200 francs de loyer par année, plus les charges. C'est donc un loyer très bas. Le bail a été résilié dans les délais légaux par la GIM le 22 mars 2016 pour l'échéance du 31 décembre 2016. Il n'y a eu aucune opposition du CBQA par rapport à cette résiliation.

Lors de la résiliation, on leur a clairement dit qu'un appel d'offres allait être fait pour une concession de service public et que le CBQA pourrait postuler sans

aucun souci. En février 2015, le CBQA a fait état de problèmes de revenus liés à la buvette, car leur chiffre d'affaires était passé de plus de 200 000 francs à moins de 100 000 francs. En raison des charges financières que représentait la buvette, le CBQA avait donc des difficultés pour payer la redevance et, en conséquence, la gratuité leur a été accordée le 5 mars 2015.

Historiquement, il y avait deux buvettes à la Queue-d'Arve, l'une pour le boulodrome et l'autre pour le jeu de quille. Le jeu de quille n'ayant plus aucun succès, la personne qui gérait la buvette a résilié son bail et personne ne l'a repris. Aujourd'hui, il n'y a plus que la buvette du boulodrome à la Queue-d'Arve, or ce centre sportif est le plus visité quotidiennement, après la piscine et la patinoire. La Queue-d'Arve est pourtant à ce jour le seul centre sportif où il n'y a pas de buvette.

Slide N° 14: Sur ces constatations, le service a déduit que cette buvette pouvait vivre avec l'activité du centre et plus seulement avec l'activité du boulodrome, qui est ouvert de façon restreinte. Le projet consiste à passer la buvette en concession de service public pour pouvoir l'ouvrir à l'ensemble des usagers en adaptant son horaire d'ouverture en fonction de toutes les pratiques sportives. L'emplacement actuel de la buvette fait que cette opération est facilement réalisable en ouvrant la porte entre le centre sportif et le boulodrome.

S'agissant des heures d'ouverture de la buvette, MM. Perler et Dayer ont été questionnés sur leurs besoins afin de pouvoir les intégrer au cahier des charges.

Slide N° 15: La mise en œuvre du projet d'optimisation se fera en deux étapes: dès le 1^{er} janvier 2017, la buvette devient la buvette du centre sportif et est exploitée via une concession de service public. Le Service des sports délivre une autorisation annuelle gratuite d'occupation au CBQA pour autoriser les activités de pétanque, de boules ferrées et de boules en bois en 2017, puis seulement pour la pétanque en 2018. Deuxièmement, la DPBA dépose début 2017 une proposition de crédit de construction. Si le Conseil municipal vote cette proposition, les travaux de démolition des pistes, d'implantation d'un nouveau mur de grimpe, la création des terrains de squash et la remise à niveau des installations techniques se réalisent durant l'intersaison 2018, d'avril à septembre 2018. Cela permettra au CBQA et à la grimpe de continuer leurs activités sportives sans interruption en cours de saison.

Slide N° 16: Cette opération doit permettre à la pétanque et au mur de grimpe, sans interruption d'activités, d'obtenir une infrastructure utilisée à sa pleine capacité pour la pratique annuelle de trois sports: la pétanque via le CBQA et les clubs, la grimpe, et le squash. Cette opération permettra également d'obtenir une buvette pour satisfaire les besoins de tous les usagers du centre sportif de la Queue-d'Arve et allégera de 17 200 francs les charges financières

pour le CBQA, qui ne s'acquittera plus ni de la redevance annuelle ni du bail pour la buvette.

M. Kanaan a reçu MM. Dayer et Perler ce printemps. Il pensait que les malentendus étaient réglés. Il affirme qu'il n'y aura pas de réduction de place pour la pétanque; la Ville a même fait des concessions en réduisant de huit à quatre le nombre de terrains de squash prévus. Il rappelle qu'aujourd'hui il y a d'autres sports qui ont des besoins avérés et non couverts et que dans le cas présent, on a un arbitrage qui fait que les boulistes ne perdent rien.

Concernant la buvette, il se dit très surpris des déclarations des pétitionnaires car ceux-ci se plaignaient des charges de celle-ci encore en 2015. Il imagine qu'ils ont peut-être en ce moment de bonnes rentrées financières, mais, dans la durée, ces rentrées fluctuent. Il rappelle par ailleurs avoir toujours soutenu les manifestations des boulistes via des subventions sportives.

La buvette est un enjeu de service public puisqu'à ce jour le centre sportif de la Queue-d'Arve est le centre le plus fréquenté après la piscine, mais il n'a toujours aucune buvette accessible à toutes et tous.

Enfin, il recevra une nouvelle fois les pétitionnaires le 23 septembre 2016.

Questions

Le principal problème des pétitionnaires était la perte des rentrées financières due à la perte de la buvette. Le CBQA devra-t-il recevoir une subvention à cause de cela?

M^{me} Bonvin: non. La problématique majeure n'est pas le revenu de la buvette, mais d'avoir une maîtrise sur le coût des boissons. C'est une buvette de centre sportif qui n'a pas lieu de rester ouverte jusqu'à 2 h ou 3 h du matin comme c'est le cas actuellement. Toutes les autres buvettes de centres sportifs ferment en même temps que les installations.

Le contribuable paiera-t-il plus cher à la fin?

M^{me} Bonvin: non.

Les pétitionnaires ont également un problème au niveau des horaires, car ils ne peuvent arrêter leurs activités à 22 h lorsqu'il y a des compétitions. Qu'en est-il?

M. Kanaan: il est évident que la buvette devra s'adapter aux horaires des manifestations lorsque celles-ci auront lieu.

A quelle heure ferme le centre sportif?

M^{me} Bonvin: il ferme entre 22 h 30 et 23 h. Dans tous les centres sportifs, les buvettes restent ouvertes durant les manifestations. Par contre, ces autorisations d'ouverture sont planifiées et liées à des activités sportives.

La buvette se trouve à l'extrémité du centre et il faudrait qu'elle soit plus centrée pour qu'elle fonctionne. Qu'en est-il?

M. Kanaan: elle sera très accessible si l'on ouvre la porte intermédiaire entre le centre et le boulodrome.

Les sols de la pétanque et du squash ne sont pas identiques, comment cette question sera-t-elle résolue?

M. Kanaan: il faudra faire des travaux.

La question des horaires a l'air d'être un problème très difficile pour les pétitionnaires car ils ont l'impression que leurs manifestations ne pourront pas se dérouler s'ils ne gèrent pas leurs horaires eux-mêmes. Ils ont plusieurs manifestations qui se terminent entre minuit et 2 h du matin. Le cahier des charges de la buvette intégrera-t-il des horaires aussi extensibles?

M. Kanaan: oui. L'inquiétude des pétitionnaires porte sur les prolongations d'horaire de la buvette en temps normal. S'il comprend ce souci d'un point de vue social, il observe que la buvette ne se situe pas non plus dans un espace privé.

M^{me} Bonvin ou M. Kanaan rencontrent-ils régulièrement les pétitionnaires?

M^{me} Bonvin: oui, très souvent, car c'est l'un des sports auxquels, par rapport aux 300 participants, elle consacre le plus de temps.

Les quelques pratiquants de la boule en bois ou de la boule ferrée auront-ils la possibilité de trouver un autre endroit où pratiquer leur activité?

M^{me} Bonvin: il n'y a plus aucun championnat dans ces deux sports mais il est encore possible de les pratiquer à Carouge. M. Dayer a confirmé que ces sports allaient disparaître et que la suppression des pistes de boules en bois et de boules ferrées n'était pas un problème.

Les pétitionnaires ont exposé qu'ils seraient en difficulté financière s'ils n'avaient plus l'apport financier de la buvette. Ils ont indiqué que cet apport serait compensé par une subvention et trouvaient qu'il était absurde d'enlever une ressource pour en donner une autre. Qu'en est-il?

M. Kanaan: leur perception de la buvette change d'année en année. Il a reçu un courrier où les pétitionnaires se plaignent des charges de la buvette. Le problème vient du fait que cette buvette est quasiment privatisée, ce qui est problématique dans une installation publique. Pour les manifestations, le CBQA est subventionné et pour la buvette, la recette viendra à la Ville via une redevance. Ainsi, le contribuable devrait largement s'y retrouver, d'autant plus que la buvette servira à l'ensemble des usagers du centre.

Est-on proche d'un accord avec les pétitionnaires?

M. Kanaan: il les recevra le 23 septembre. Ils ont communiqué par écrit leurs besoins, au sens large. Sur l'aspect aménagement, il y a un accord, reste encore à régler l'aspect de la buvette.

Le désaccord ne porte-t-il pas surtout sur le revenu de la buvette?

M. Kanaan: oui.

Y aura-t-il une subvention pour le CBQA?

M. Kanaan: on se trouve sur les lignes de subventions pour les manifestations sportives, qui existent. Il ne sera donc pas nécessaire de solliciter le Conseil municipal. De plus, il y a une subvention ordinaire qui n'est pas entièrement utilisée. Ainsi, on se trouve dans le budget ordinaire du Service des sports, dans les lignes existantes, et il n'y aura pas besoin d'augmenter le budget de ce service.

La Ville sera d'ailleurs bénéficiaire, car la buvette générera un meilleur revenu, et moins fluctuant, puisqu'elle servira à l'ensemble du centre.

Les recettes de la buvette sont redistribuées aux clubs affiliés du CBQA. Les pétitionnaires craignent que, sans ces recettes, les clubs ne puissent plus tourner. Ces clubs devront-ils alors demander des subventions?

M. Kanaan: il y a l'association cantonale, qui chapeaute les clubs, et le CBQA qui chapeaute les clubs de la Queue-d'Arve, et après, il y a les clubs. Pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales, ces clubs ou les associations cantonales viennent demander des subventions à la Ville, qui leur sont accordées.

La redevance a passé de 7000 à 10 000 francs et, suite à cela, une subvention de 3000 francs est versée au CBQA pour les aider à payer la redevance. Cette subvention augmente les charges de la Ville, pourquoi une telle décision a-t-elle été prise.

M. Kanaan: cette décision est antérieure à son arrivée et à celle de M^{me} Bonvin. Il ne sait donc pas ce qui s'est passé précisément, mais le projet libérera le club de ses charges, puisqu'il n'aura plus à payer le loyer de la buvette.

Fin de l'audition.

Séance du 19 septembre 2016

Discussion et vote

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique avoir écouté avec intérêt les pétitionnaires et le département. Elle a le sentiment qu'il y a beaucoup d'avis divergents, notamment par rapport à la buvette. Elle souhaite auditionner une seconde fois les pétitionnaires pour qu'ils éclairent certains points, car les informations à la disposition de la commission sont incomplètes.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe classera la pétition. Il estime bon le projet de M. Kanaan et constate qu'un groupe s'est approprié le boulodrome. Il argue que le projet du DCS ne supprime pas la pétanque et que les boules ferrées et les boules en bois n'attirent plus grand monde, alors qu'il y a une grosse demande pour le squash. Il estime qu'il fallait faire un choix et que le choix de M. Kanaan est le bon.

Une commissaire socialiste abonde dans le sens du commissaire du Parti libéral-radical. Elle ajoute que l'ouverture de la buvette à l'ensemble des usagers du centre est bienvenue et qu'il faut être à l'écoute de tous les nouveaux besoins, notamment pour le squash. Les socialistes se prononceront donc en faveur du classement de la pétition sous revue.

Un commissaire du Parti libéral-radical ajoute que le boulodrome était jusqu'ici une enclave à l'intérieur du centre sportif et que le projet de le désenclaver est une bonne idée.

Un commissaire Vert abonde dans le sens de la préopinante socialiste, mais arrive à la conclusion inverse. Il estime qu'il convient de renvoyer la pétition sous revue au Conseil administratif afin que celui-ci tienne compte des inquiétudes des boulistes.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens du commissaire Vert. Elle indique ne pas être totalement en accord avec les pétitionnaires mais qu'il convient d'encourager le dialogue en soutenant la pétition sous revue, afin qu'une solution viable soit trouvée pour les boulistes.

Votes

Sur la proposition de réauditionner les pétitionnaires.

Par 11 non (3 LR, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 DC) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (UDC), la réaudition des pétitionnaires est refusée.

Sur le renvoi ou le classement de la pétition.

Par 7 oui (3 LR, 4 S) contre 5 non (2 MCG, 2 EàG, 1 Ve) et 2 abstentions (DC, UDC), le classement de la pétition P-359 est accepté.

- Annexes:*
- pétition P-359
 - lettre adressée à M. Kanaan

P-359



Cercle Bouliste de la Queue d'Arve
Rue François Dussaud 12 - 1227 Les Acacias-Genève

Correspondance : Case Postale 1465 - 1211 Genève 26
Tél : +4122 300 10 50 - Mobile : +4176 693 20 07

REÇU le
27 JUIN 2016

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil Municipal
Rue de la Croix Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 27 juin 2016

Dépôt d'une pétition à l'intention du Conseil Municipal, remise en mains propres

Mesdames, Messieurs,

Ayez l'obligeance de trouver ci-joint une pétition adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève, intitulée :

« Pétition contre la suppression du Boulodrome de la Queue d'Arve ».

Cette pétition a été signée au 24 juin par 527 personnes. Vous trouverez en pièces jointes la liste des signataires.

Par avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette pétition aux Conseillères et Conseillers municipaux de la Ville de Genève.

Pour le CBQA

Marcellin Dayer
Président

Jean-Claude Schopfer
Secrétaire

Adresse de Contact
CBQA
Ave Théodore Weber 3
1208 Genève
courriel : mgd@geneve-petanque.com
004176 693 20 07

20

P-359

PETITION CONTRE LA SUPPRESSION DU BOULODROME DE LA QUEUE D'ARVE

De 1964, avec la création du premier boulo-drome municipal de la ville de Genève à fin 2014, la Ville de Genève a toujours soutenu la pétanque en général et la pétanque sportive en particulier, si on excepte une décision malheureuse en 2008 qui nous a obligés à mettre fin au plus « prestigieux » concours indoor du monde, à ce moment-là : le **Bol d'Or International à Pétanque de Genève**.

Fin 2014, le Service des Sports de la Ville de Genève dénonce la convention entre le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve et la Ville de Genève, qui venait à terme en fin 2015 en nous invitant à nous rencontrer pour signer une nouvelle convention. Mais très rapidement, nous nous sommes rendus compte, que ce n'était qu'une diversion pour supprimer, petit à petit, le boulo-drome, en empêchant la pétanque et les autres sports boules de poursuivre leurs activités. Tout d'abord en supprimant la Lyonnaise et la boule en bois et, qui plus est, en emprisonnant la pétanque dans un coin, insuffisant pour organiser des compétitions et ensuite en voulant en confier la gestion du lieu et de la buvette à un privé, achevant définitivement la pétanque sportive au boulo-drome. Or, nous connaissons tous la conséquence d'un tel système, utilisé par la Ville de Carouge. Il a fortement contribué, pour ne pas dire conduit, à la disparition de 3 clubs, au moins : *Carouge pétanque, les Noirettes et La Gauloise*.

A la suite de la réunion avec le Service des Sports du vendredi 3 juin 2016, nous, les pétanqueurs de Genève, demandons que :

1. le Service des Sports de la Ville de Genève et, partant la Ville de Genève, respecte son engagement de signer une nouvelle convention avec le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve afin que ce dernier reste pleinement maître des lieux et de la buvette, indépendamment des nouveaux sports qui pourraient trouver, à l'avenir, place dans le boulo-drome, si compatibilité avec les activités actuelles, tout en sauvegardant la possibilité de pratiquer correctement le sport-pétanque en ce lieu;
2. Les travaux ne pourront en aucun cas commencer avant qu'un accord soit signé entre la Ville de Carouge (*seule alternative à Genève, permettant des compétitions de boule lyonnaise*) et la Ville De Genève afin que soit assurée (*à long terme*) la possibilité de pratiquer ce sport dans le canton de Genève.
3. Les travaux ne pourront en aucun cas commencer avant que la Ville de Genève ait reçu les joueurs de boules en bois dont il est envisagé la suppression définitive des deux derniers terrains existant sur la place de Genève.

N°	Prénom	Nom	Date de	Lieu	Signature
----	--------	-----	---------	------	-----------



Cercle Bouliste de la Queue d'Arve
Rue François Dussaud 12 - 1227 Les Acacias-Genève

Correspondance : Case Postale 1465 - 1211 Genève 26
Tél. : +4122 300 10 50 - Mobile : +4176 693 20 07

LETTRE SIGNATURE

Monsieur Sami Kanaan
Route de Malagnou 19
Case Postale 9
CH-1211 Genève 17

Boulodrome de la Queue d'Arve : Votre courrier recommandé du 29 juin 2016

Monsieur le Conseiller Administratif,

Je vous remercie très sincèrement pour votre courrier cité en marge qui a retenu toute mon attention. Je suis absolument d'accord avec votre remarque concernant les mois que nous n'aurions jamais souhaité devoir utiliser. Nous restions sans réponse politique à de nombreuses interrogations que nous avons abordées dans toutes nos discussions avec vos services : gestion de la buvette, auto - gestion du boulodrome, suppression du boulodrome, cas des joueurs de boules ferrées, cas des joueurs de boule en bois (deux sports candidats, avec la pétanque, aux jeux olympiques, absence de discussions sur les réalités journalières du terrain). Il me plaît dès lors de vous remercier une deuxième fois très sincèrement et très chaleureux du fait que votre du courrier du 29 juin permette d'aborder les problèmes, relatifs à la gestion, concrètement.

* * *

1. « Boulodrome ... utilisé qu'essentiellement de septembre à mars, soit 7 mois par an ».

Le boulodrome est ouvert du début septembre à la fin juin. Il est vrai que les mois de septembre, avril, mai et juin, sont très sensibles à la météo. Pour donner un exemple favorable, le boulodrome a été utilisé cette année, au mois d'avril, à la même hauteur qu'au mois de mars et les mois de mai et juin ont aussi été nettement supérieurs à la moyenne.

2. « Les pistes pour la boule en bois et la boule ferrée ne sont par ailleurs que très sporadiquement utilisées ». C'est un fait que personne ne contredit, mais humainement parlant, il nous a toujours paru nécessaire de voir avec eux les alternatives possibles. Par ailleurs le Cercle Bouliste a, depuis le début des années 2000, cherché à valoriser l'espace en essayant d'introduire d'autres activités sans toucher aux infrastructures. Actuellement, il y a un club de baby foot qui est affilié au Cercle.

3. « Comme convenu, ce programme a été affiné ... en respectant vos besoins, à savoir une surface de jeu de 37m par 13 m pour la pétanque ». Sur ce point nous voudrions vous remercier pour votre décision de nous accorder cette espace.

4. « Dès le 1^{er} janvier 2017, une autorisation annuelle gratuite vous sera délivrée par le service des sports pour l'usage des matchs et manifestations ». Les boulodromes municipaux

de la Ville de Genève ont toujours été un espace ouvert, sans limitation d'accès, depuis ses origines en 1964. Les horaires pratiqués ont toujours été soumis aux activités qui s'y tenaient comme cela est la règle de tous les bouledromes du monde. Dans le cas contraire, les clubs de boules ne peuvent survivre. A Genève, la Ville de Carouge en a fait la preuve et les autorités de Meyrin l'ont vite compris en changeant rapidement de fusil d'épaule concernant leur nouveau bouledrome.

5. « les horaires seront ceux du Centre Sportif et les fermeture/ouverture seront assurées par le personnel du Centre sportif ». Comme nous l'avons fait remarquer le 3 mars, cela est incompatible, tout comme la gestion par la Ville de la buvette (gérance privée), avec les activités et les fonctions d'un bouledrome, qui sont, d'abord, d'assurer la pérennité financière des clubs affiliés. Les clubs devront trouver, dès lors, des alternatives pour rester en vie, vraisemblablement trouver un autre point de chute.

6. « Vous avez la possibilité de déposer une demande de subvention pour les activités sportives... ». Les subventions ne relèvent que rarement du CBQA. Les requêtes viennent surtout des clubs affiliés. Au nom du CBQA et surtout de la Pétanque Genevoise dont j'assume également la présidence, je voudrais remercier la Ville de Genève pour les subventions passées et pour celles que nous solliciterons dans le futur. Elle reste toutefois une ressource aléatoire, sur laquelle il n'est pas possible de construire un avenir, ni même postuler pour des compétitions internationales ponctuelles comme un championnat d'Europe, pour lesquelles on doit se prononcer des années à l'avance.

7. « Le Cercle devra restituer les locaux et enlever tout le matériel et les machines qui lui appartiennent ». Cela ne pose évidemment aucun problème pour le CBQA. Toutefois, il s'agit d'une posture guère économe. Vous nous demandez par exemple de faire démonter le condenseur des frigos du bar que nous avons dû remplacer récemment. Si tel est votre souhait, nous le ferons. (Inventaire en pièces jointes).

8. « Les actuels tenanciers pourront bien entendu postuler s'ils le souhaitent ». Cela n'est pas de notre ressort. Il est évident que le maintien des anciens gérants rendrait la pilule moins amère et faciliterait la période de transition, tout en donnant plus de mou pour pérenniser les clubs affiliés au Cercle.

9. « Le container bureau que vous avez installé à bien plaire... ». Cette affirmation n'est pas exacte. Le container a été installé par le service des sports en 1997 comme bureau lors de l'organisation des championnats du monde jeunes de pétanque et, ensuite, d'un commun accord, il l'a été laissé à disposition du Cercle Bouliste et de ses clubs affiliés. Ce que nous pouvons faire, c'est de le vider. Etant donné qu'il renferme du matériel informatique sensible : ordinateurs, imprimantes ainsi que des trophées et autres objets de valeur, en un mot du matériel qui ne peut rester dans un espace ouvert, nous aimerions savoir si nous devons prendre un bureau en ville pour le déposer et l'utiliser.

10. « Cette buvette deviendra la buvette ouverte à tous les usagers du centre sportif de la Queue d'Arve dès le 1^{er} janvier 2017 ». Cela a toujours été le cas depuis l'ouverture du bouledrome de la Queue d'Arve en 1990. La buvette a toujours été ouverte à tous publics, non seulement aux usagers du Centre sportif de la Queue d'Arve. La buvette accueille régulièrement des joueurs de badminton, de handball, de rink hockey. Elle organise des repas ou cocktails de fin d'année ou ponctuels ou encore pour l'accueil de délégations étrangères et

met à disposition des espaces de réunion, pour ces sports. Elle fait aussi de la publicité pour les inciter à venir plus souvent.

11. « Vos éventuels besoins de prestation par les futurs exploitants de la buvette ». Me référant au début du chapitre précédent, cette question doit se comprendre « sans restauration ». Sur ce point, deux souhaits : 1. Les prix pratiqués restent abordables pour les utilisateurs des pistes de pétanque et 2. Les horaires habituelles maintenus, soit 13:30 – 23:30, actuellement, ils sont de 11:30 à 23:30 avec dépassement possible en cas d'activités en cours. Pour les cas spécifiques je reviendrais ci-dessous.

12. « Le Cercle bouliste de la Queue d'Arve pourra poursuivre ses activités de septembre à mars ». Je rappelle tout d'abord que les activités actuelles du Cercle Bouliste de la Queue d'Arve vont du début septembre à la fin juin et non de septembre à mars. En avril, il y a encore des concours officiels au boulo-drome, voire en mai. Par ailleurs, le championnat de Suisse des clubs va de la mi-septembre à la mi-avril.

Ensuite, cette affirmation est incorrecte. Une très grande partie des activités disparaîtront, activités qui contribuaient très largement au chiffre d'affaire de la buvette.

Le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve est constitué des clubs de pétanque, boules en bois et boules ferrées et actuellement d'un club de baby foot, qui ont le siège en Ville de Genève, ce qui signifie que le Cercle et chaque club affilié ont leurs propres activités. Si on reste aux activités du Cercle, on peut les diviser en deux catégories :

1. Les Ouverts à tous du samedi après-midi, entre douze (12) et quinze (15) par année (septembre-juin) : le nombre variant avec les utilisations du boulo-drome pour des activités ponctuelles : concours officiels, sélectifs pour les équipes nationales, autres compétitions importantes sur Genève. Cofinancés par la buvette et organisés par des bénévoles, ils disparaîtront tout simplement.
2. Les événements ponctuels. La buvette organise une trentaine (30) de soirées pétanque pour les entreprises de la place : Banque Pictet, Louis-Dreyfus Commodities devenu des habitués (une soirée pétanque incluse lors de la tenue de séminaires à Genève), Rolex, Procter & Gamble, Emil Frey, Mobilière, TPG, Alcatel etc. ainsi que des écoles et des instituts de formation de Genève etc. Tous ses événements disparaîtront parce qu'ils sont basés sur une forte participation de bénévoles qui viennent initier, à la pétanque ou la boule ferrée, les participants et organiser les soirées ou journées pétanque. Les sports boules leur mettent aussi à disposition les boules et autres accessoires. D'ailleurs nous recevons régulièrement des demandes (voir pièces jointes) même en juillet et août.

En résumé, plus de quarante activités (40), qui contribuaient largement à la rentabilité de la buvette seront ainsi définitivement supprimées.

13. « Maintien des matches des deux équipes de ligue A et B ... ». Le championnat des clubs est aujourd'hui comporte trois divisions : deux nationales (A & B) et une régionale (Genève). Au boulo-drome de la Queue d'Arve sont sensées jouer deux équipes régionales ainsi qu'une de ligue A et une de ligue B. En ce qui concerne l'organisation, le club recevant offre un repas à l'équipe visiteuse et actuellement celui-ci est confié à la gérance de la buvette.

Les rencontres régionales se jouent en semaine, elles commencent vers 19:00 pour se terminer vers 0:30 (minuit et demi), repas inclus. Celles de ligue A et B se jouent le vendredi

soir ou le samedi matin. Les rencontres du vendredi soir ne peuvent que rarement commencer avant 20 :00 et se terminent au mieux vers 01 :00 (une heure du matin). Etant donné que la circulation est parfois difficile pour atteindre Genève et que les rencontres sont plus serrées qu'en régionale, il n'est pas rare de voir des rencontres aller jusqu'à 02 :30 (deux heures trente du matin). Les rencontres du samedi sont fixées à 09 :00 parfois, mais généralement à 09 :30. Ainsi en est la réalité, qui nous permettrait d'utiliser le boulodrome pour ces compétitions.

Pour conclure, en ce qui concerne les compétitions internationales subventionnées par la Ville de Genève : Retro 55, Hivernal de la Pétanque Genevoise (3 weekends), Coupe de Noël ... devront être discutées séparément, avant de lancer les invitations. Notre grand souci est l'opérationnalité du nouveau gérant pour les compétitions de janvier et février 2017. Nous avons aussi noté qu'un calendrier sera établi pour la période des travaux en 2018.

14. « aucune redevance à payer ... aucun loyer de buvette à charge du Cercle ». Rien ne change pour les clubs affiliés ; redevance et loyer ne concernaient que le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve, techniquement appelé à disparaître dans un avenir proche.

* * *

Je tiens ici à réitérer mes remerciements pour nous avoir autorisé à parler « matière », concrètement comme cela fut le cas pour les infrastructures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Administratif, à mes salutations distinguées.

Marcellin G. Dayer
Président du CBQA

Pj : mentionnées